

GENERAL
ASSEMBLYASSEMBLEE
GENERALE

COMMISSION AD HOC CHARGÉE DE LA QUESTION PALESTINIENNE

Communications reçues pendant la période comprise entre

le 11 et le 24 novembre 1947

A. COMMUNICATIONS EMANANT DE PERSONNES QUI DESIRENT ETRE ENTENDUES PAR
LE COMITE AD HOC

Aucune communication n'a été reçue.

B. COMMUNICATIONS SOUMETTANT DES MEMORANDA

1. Lettre, en date du 18 novembre, du Secrétaire du "Committee on International Law and Relations of the National Lawyers' Guild", Washington, D.C., accompagnant un mémorandum qu'appuient les recommandations de la majorité de la Commission spéciale des Nations Unies chargées de la question palestinienne, sous réserve des amendements ci-après qu'il propose : (1) une autorité pluri-nationale représentant l'Organisation des Nations Unies remplacerait le Royaume-Uni en tant qu'autorité administrative au cours de la période de transition; (2) l'Organisation des Nations Unies créerait un organisme intérimaire d'exécution chargé d'assurer la mise en oeuvre du plan de partage; (3) des dispositions temporaires réglant l'union économique palestinienne devraient être arrêtées par l'autorité intérimaire établie par l'Organisation des Nations Unies, et entrer en vigueur aussitôt que possible une fois la période de transition commencée; (4) l'indépendance de chacun des deux états devrait être reconnue dès qu'ils auront publié une déclaration d'indépendance et accepté les conditions de l'union économique fixées par l'autorité intérimaire, ou dès la signature d'un traité d'union économique par les deux Gouvernements provisoires; (5) l'Agence juive

devra fixer le taux de l'immigration juive au cours de la période de transition; (6) le territoire à placer sous le régime de tutelle devrait se limiter aux Lieux saints; (7) Jaffa devrait faire partie de l'Etat arabe et les quartiers modernes de Jérusalem de l'Etat juif; (8) tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies devraient s'engager à ne pas avoir d'effectifs militaires en Palestine, stationnés dans l'un ou l'autre des deux Etats. (Note: On peut se procurer des exemplaires de ce mémorandum dans la salle CA-046).

2. Deux lettres, en date du 19 novembre, de M. Peter H. Bergson, Président du Comité hébreu de la libération nationale, New-York, accompagnant un mémorandum intitulé "Propositions relatives à l'institution de la République israélite de Palestine". Il est proposé dans le mémorandum que l'Organisation des Nations Unies prenne les mesures suivantes : (1) Proclamer que la Palestine est le territoire national du peuple hébreu; (2) Inviter le Gouvernement britannique à ne pas faire obstacle à l'immigration juive en Palestine, et tous les Etats intéressés à faciliter cette immigration; (3) Annoncer la fin du Mandat et la disparition des raisons inspirant le maintien de l'administration britannique; (4) Constituer un conseil consultatif chargé de collaborer avec le Gouvernement provisoire de la République susmentionnée.

C. COMMUNICATIONS DEMANDANT UNE ACTION OU UNE INTERVENTION DE LA PART DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

(Voir également B ci-dessus).

1. Lettre, en date du 20 septembre, du Secrétaire de la Société des travailleurs arabes de Palestine, à Haïfa, contenant plusieurs exemplaires d'un appel des travailleurs palestiniens à l'Assemblée générale et aux travailleurs du monde. Cet appel, après avoir dénoncé le sionisme et le rôle que la Grande-Bretagne a joué dans la réalisation de ses buts, invite l'Organisation des Nations Unies à entreprendre une enquête sur les fins du sionisme, à mettre fin au Mandat, et à déclarer la Palestine Etat

arabe indépendant.

2. Lettre, en date du 3 novembre, émanant des Présidents associés de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, à Genève, demandant instamment que la décision de l'Organisation des Nations Unies sur le problème palestinien s'inspire de l'esprit de la Charte de l'Atlantique. Cette lettre invite en outre vivement les représentants arabes et juifs à rechercher une solution pacifique et équitable, et presse les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies d'ouvrir leurs portes aux immigrants juifs.

3. Lettre, en date du 12 novembre, émanant du Bureau de la Conférence extraordinaire des représentants des personnes déplacées d'origine juive dans la zone américaine en Allemagne (Frankfort), demandant à l'Organisation des Nations Unies, comme tribunal suprême des nations, d'ouvrir les portes de la Palestine à l'immigration juive.

4. Lettre, en date du 13 novembre, émanant du président du "War Resisters' International" de Londres, exprimant des inquiétudes sur les conséquences probables du partage de la Palestine, et demandant instamment à l'Organisation des Nations Unies de ne prendre aucune mesure de nature à écarter la possibilité d'aboutir à une solution éventuelle fondée sur l'idée d'une collaboration judéo-arabe dans un Etat bi-national.

5. Câblogramme, en date du 18 novembre, du Grand rabbin Duschinsky, exprimant, au nom de l'"Ashkenazic Jewish Community" de Jérusalem des craintes sur la proposition tendant à inclure Jérusalem dans un Etat juif et demandant instamment que Jérusalem devienne, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, une zone internationale dont tous les habitants seraient citoyens de zone libre. L'auteur du câblogramme demande qu'aucune décision définitive ne soit prise en la matière avant l'arrivée d'un mémorandum à l'expédition duquel il a procédé.

D. AUTRES COMMUNICATIONS

1. Lettre, en date du 5 novembre, émanant des "Children of Temple Beth El", Utica, New-York, remerciant l'Organisation des Nations Unies de ses efforts tendant à faire de la Palestine un foyer national juif.
2. Câblogramme, en date du 17 novembre, du "Concourse Junior Hadassah", New-York, exprimant son approbation des recommandations de la Sous-Commission 1.
3. Câblogramme, en date du 19 novembre, émanant de la Société catholique de Tampico, Mexique, pressant les délégués de l'Amérique latine de s'opposer au plan de partage de la Palestine, qu'elle estime injuste envers les Arabes qui sont établis en Palestine depuis des siècles.
4. Câblogramme, en date du 20 novembre, de l'Union catholique arabe de Jérusalem, déclarant que la statue de la Sainte-Vierge, située dans l'enceinte de l'école catholique française Ratisbonne a été brisée par les Juifs et que cette action donne une idée des choses plus graves auxquelles on peut s'attendre si l'on crée l'Etat juif envisagé.
5. Dix-sept lettres et câblogrammes divers émanant de particuliers, formulant des observations sur le partage de la Palestine proposé, suggérant des solutions au problème palestinien et exposant des points de vue à ce sujet.